

N° **631** /MFB/CAB-

23 MARS 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE**La République du Congo prolonge la période de souscription à
l'emprunt obligataire EOCG 6.25% NET 2021-2026**

Confirmant la bonne progression des souscriptions dans le cadre de l'emprunt obligataire EOCG 6.25% NET 2021-2026, le Ministère des Finances et du Budget a décidé de prolonger la période de souscription afin de bénéficier de la pondération nulle à l'issue de la tenue de la réunion du collège de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) du 30 mars 2021. Cette notation qui matérialise un risque zéro pour les souscripteurs est accordée de façon exceptionnelle aux émissions des obligations des valeurs du Trésor de l'Etat dans la zone CEMAC. L'obtention de cette garantie supplémentaire permettra à certains investisseurs institutionnels de pleinement souscrire à l'émission obligataire et de respecter les normes prudentielles.

La période de souscription, initialement prévue du 12 au 20 mars 2021, a donc été prolongée jusqu'au 21 avril 2021.

Le Directeur de Cabinet du Ministre des
Finances et du Budget



LOUNDOU